



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation
générale et économique

AVIS FAVORABLE
DOSSIER N° 292
PROCEDURE PC-AEC

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Nord,

Aux termes du procès-verbal et de ses délibérations en date du 9 septembre 2016 prises sous la présidence de Monsieur Olivier GINEZ, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, représentant Monsieur le préfet empêché,

Vu la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008, notamment son article 102,

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.750-1 et suivants, ainsi que R.751-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.142-1, ainsi que L.425-4,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-25,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2015 instituant la commission départementale d'aménagement commercial du Nord – CDAC,

Vu le dépôt du permis de construire n° PC 05915516O0008 en date du 29 mars 2016 en mairie de COUDEKERQUE-BRANCHE,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 par lequel Monsieur le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord, donne délégation de signature à Monsieur Olivier GINEZ en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ; délégation régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n°122 du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 par lequel Monsieur le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord, organise la suppléance de la présidence de la CDAC et autorise Monsieur Olivier GINEZ en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord à présider la CDAC du Nord ; suppléance régulièrement publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord sous le n°199 du 18 juillet 2016,

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant création d'un ensemble commercial composé de 4 cellules dans 2 bâtiments distincts d'une surface de vente totale de 1960 m² répartie comme suit : 1 cellule de 250 m² de secteur 1 et 3 cellules de secteur 2 de 1150 m², 410 m² et 150 m², à Coudekerque-Branche, 89 route de Furnes, entraînant l'extension de la zone commerciale DK Canal de 170 m² pour atteindre une surface de vente totale de 3944 m², portée par la SCI DK Canal. ; demande enregistrée le 19 juillet 2016 sous le n° 292,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Nord pour l'examen de la demande susvisée,

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM),

Après avoir délibéré, assistée de Monsieur CARRÉ, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,

Considérant que la CDAC se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs conformément aux critères d'évaluation énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce,

Considérant qu'en termes d'aménagement du territoire et de développement durable, la DDTM émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant création d'un ensemble commercial composé de 4 cellules dans 2 bâtiments distincts d'une surface de vente totale de 1960 m² répartie comme suit : 1 cellule de 250 m² de secteur 1 et 3 cellules de secteur 2 de 1150 m², 410 m² et 150 m², à Coudekerque-Branche, 89 route de Furnes, entraînant l'extension de la zone commerciale DK Canal de 170 m² pour atteindre une surface de vente totale de 3944 m², portée par la SCI DK Canal,

Considérant un projet qui s'implante dans une friche existante au sein d'un ensemble commercial entraînant une amélioration de l'architecture et de l'aménagement paysager de l'ensemble de la zone,

Considérant la complémentarité des activités commerciales projetées avec les commerces de centre-villes,

Considérant l'engagement du pétitionnaire pour mettre en place en collaboration avec la mairie des chemements piétonniers de qualité et sécurisés,

A ÉMIS UN AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant création d'un ensemble commercial composé de 4 cellules dans 2 bâtiments distincts d'une surface de vente totale de 1960 m² répartie comme suit : 1 cellule de 250 m² de secteur 1 et 3 cellules de secteur 2 de 1150 m², 410 m² et 150 m², à Coudekerque-Branche, 89 route de Furnes, entraînant l'extension de la zone commerciale DK Canal de 170 m² pour atteindre une surface de vente totale de 3944 m², **par 10 votes favorables sur les 10 membres que compte la commission**, le représentant des intercommunalités étant excusé, l'avis favorable n'étant émis qu'à condition de recueillir 6 votes favorables.

portée par la:

SCI DK CANAL
Madame Christine DEBOES
32 rue Beaurepaire
75010 PARIS

Ont voté POUR le projet :

Au titre des élus locaux :

- Monsieur Michaël HENNEBELLE, adjoint au maire de COUDEKERQUE-BRANCHE
- Monsieur Bernard MONTET, conseiller communautaire de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- Monsieur Bernard WEISBECKER, président du syndicat mixte du SCoT Flandre-Dunkerque
- Monsieur Jean-Marc GOSSET, conseiller départemental du Nord
- Madame Mady DORCHIES, conseillère régionale des Hauts de France
- Monsieur Thierry ROLLAND, représentant les maires du Nord

Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Claudie GHESQUIERE, du collège consommation
- Monsieur Robert BREHON, du collège consommation
- Monsieur Jean-Daniel VAZELLE, du collège développement durable et aménagement du territoire
- Monsieur Vincent BASSEZ, du collège développement durable et aménagement du territoire

Fait à Lille, le 13 SEP. 2016

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général adjoint

Olivier GINEZ